

« Nous sommes un peuple
de mangeurs de phoque ! »



Du gavage des oies à la chasse au phoque « Nous sommes un peuple de mangeurs de phoque ! »

PRATiquÉE PAR LES INUIT DEPUIS DES MILLENAIRES
la chasse au phoque s'est vue sanctionnée par
l'Union Européenne qui en a interdit l'importation.
Une Inuk dénonce l'impérialisme culturel européen.



AIJU PETER

Née au Groenland et installée à Iqaluit, au Nunavut, cette juriste de formation dessine et crée des vêtements en peau de phoques. Elle a été nommée en 2011 Membre de l'Ordre du Canada pour son action de promotion et de défense de la culture Inuit.

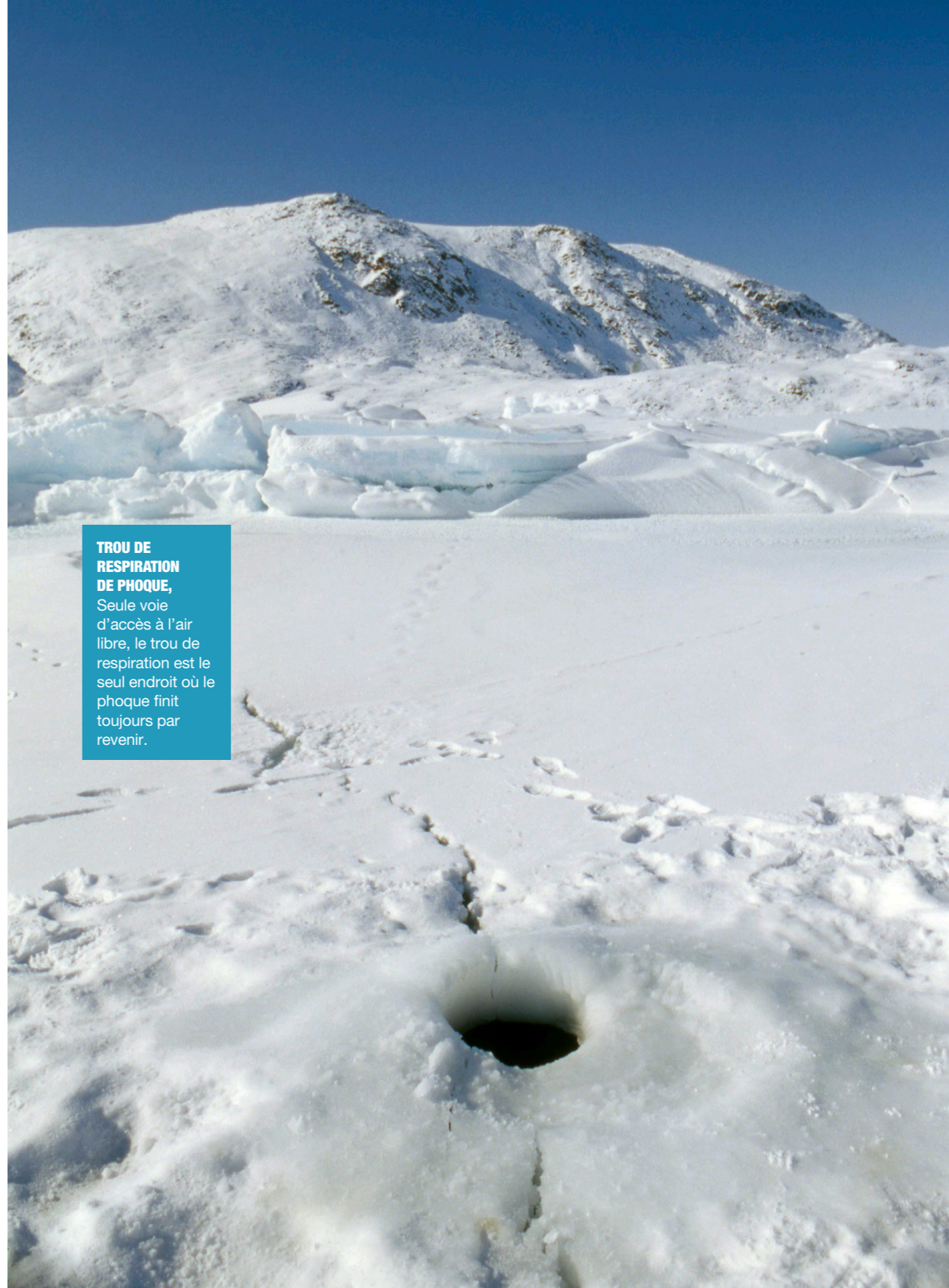
Au printemps de 2007, mon fils Aggu et moi-même nous sommes rendus aux Pays-Bas afin d'exprimer notre opposition à l'interdiction des produits dérivés du phoque projetée par ce pays. Devant l'ambassade du Canada, une foule de manifestants s'était rassemblée : des jeunes brandissant des images de phoques ensanglantés gisant sur la glace nous ont déclaré que nous ferions mieux de cultiver des légumes que de chasser le phoque. Il semble qu'un élément tout simple leur ait échappé, c'est que nous vivons dans une zone géographique très différente de la leur. Nous vivons dans l'Arctique où dix mois sur douze, le sol est recouvert de neige. Nous ne pouvons pas cultiver la pomme de terre ou le blé, pas plus que bon nombre des denrées dont disposent les autres qui vivent sous des climats plus chauds, cela pour des raisons qui devraient être évidentes à leurs yeux, notamment, pour nous en tenir à deux d'entre elles, le pergélisol et de longs mois dans l'obscurité.



De même que bien d'autres peuples du monde, les Inuits vivent de ce que leur sol et leurs eaux leur fournissent. Ce moyen de subsistance, pour nous, c'est le phoque. Deux ans plus tard, ce mouvement qui avait commencé aux Pays-Bas s'était étendu à toute l'Union européenne. Le 5 mai 2009, je me trouvais à Strasbourg, dans les locaux du Parlement européen où les députés des 27 États qui constituent l'Union européenne étaient en train de voter pour décider s'il convenait ou non d'interdire les importations en Europe de produits dérivés du phoque. Le résultat de leur vote fut le suivant : 550 voix pour, 50 contre. Après toute l'activité que les opposants à la chasse au phoque avaient déployée depuis trente ans, il ne s'agissait pas d'une surprise. Ce fut pourtant un moment très triste : je pensais aux familles du Nunavut et des autres régions arctiques dont la vie serait gravement affectée par cette interdiction et qui étaient si loin de moi à ce moment-là. Je m'étais rendue en Europe quelques jours

TROU DE RESPIRATION DE PHOQUE,
Seule voie d'accès à l'air libre, le trou de respiration est le seul endroit où le phoque finit toujours par revenir.

REPORTAGE PHOTO RÉALISÉ AU NUNAVUT, CANADA PAR STANISLAS POTTIER - LE CERCLE POLAIRE





PARTIE DE PÊCHE AU PHOQUE

En tendant des filets dans des zones de forts courants marins, les pêcheurs remontent des proies congelées qui se sont noyées.



plus tôt, dans le cadre d'une délégation inuite et en compagnie de représentants des chasseurs de phoques de la côte orientale du Canada, afin de rencontrer à Bruxelles des membres du Parlement européen pour leur dire que nous étions contre cette interdiction et leur exposer nos raisons. Les médias canadiens et européens avaient interviewé Meeka Mike, Natsiq Kango et Joshua Kango, membres de la délégation inuite d'Iqaluit (Nunavut), qui s'étaient rendus sur place trois jours avant le vote décisif de Strasbourg. Tous avaient déclaré être opposés au projet d'interdiction et ajouté que la dérogation prévue ne les sauverait pas des effets de cette décision, pas plus que les autres Inuit.

Le règlement relatif au commerce des produits dérivés du phoque répond aux préoccupations de l'opinion publique européenne, qui estime que la chasse au phoque est inhumaine et que la mise à mort de ces animaux au moyen de *hakapiks*, d'instruments contondants ou d'armes à feu leur impose des souffrances injustifiées. L'interdiction d'importer dans l'Union européenne des produits dérivés du phoque prévoit pour les Inuit une dérogation aux termes de laquelle tous les produits inuits qui en bénéficient doivent être issus de modes de chasse « traditionnels » qui contribuent à la « subsistance » de ce peuple. Cependant, le règlement ne définit pas la notion de « chasse traditionnelle » ni celle de « sub-

sistance ». À l'issue du vote, bon nombre des personnes présentes se rendirent à un buffet. Nous étions plusieurs centaines à faire la queue devant des tables installées dans une vaste cafétéria où était proposée une grande variété de plats de viande, de salades et de desserts. De petites vaches dessinées sur des piques indiquaient la présence de steaks. On trouvait là également des plats à base de veau, de porc et de poulet. Nous nous servîmes et allâmes prendre place parmi d'autres personnes qui, supposais-

Le gavage des oies n'est-il pas inhumain ?

je, avaient elles aussi assisté au vote. Chacun donnait l'impression de faire honneur à son repas. Quelques minutes plus tôt, nous avions vu 600 parlementaires condamner le mode de vie de centaines de milliers de Canadiens et dénoncer leurs méthodes de chasse au phoque en pleine nature sauvage (chasse pourtant durable) en les qualifiant d'inhumaines. Pourtant, aussi curieux que ce soit, personne ne semblait faire le rapport avec le fait que la viande que nous étions en train de dévorer provenait d'animaux élevés en captivité et mis à mort dans des abattoirs, et personne ne se demandait si ces bêtes avaient souffert de leur

captivité ou si elles avaient eu mal alors qu'on les abattait. C'était la plus belle démonstration d'hypocrisie que j'aie jamais vue. Pour moi, la question centrale était simple : comment ces mêmes personnes avaient-elles pu adopter un règlement qui aurait des effets si graves sur un si grand nombre de membres de communautés éloignées de l'Arctique, tout en restant totalement inconscientes et insensibles ? Ne voyaient-elles pas le rapport ? Quelle différence y avait-il, à leurs yeux, entre leurs propres agriculteurs et nos chasseurs de phoques ? Dans la soirée, on nous emmena dans un restaurant où l'on nous fit goûter des spécialités locales, grosses saucisses bien juteuses et pâté de foie gras. Le foie gras, m'avait-on dit, provient de canards gavés de force dans le seul but de les rendre gros et gras, ce qui est censé donner bien plus de goût à ce plat apprécié des Européens. Le même jour, leur Parlement avait décidé d'interdire comme inhumain l'abattage des phoques. Pourtant, ce soir-là, personne ne trouva

rien à redire à se régaler d'un plat issu de volatiles nourris de force en Europe même. Le projet d'interdiction des produits dérivés du phoque est, à mon sens, parfaitement unilatéral. La chasse constitue notre mode de vie. Les Inuit dépendent du phoque depuis qu'ils occupent les régions arctiques. En fait, c'est bien le phoque qui nous a permis d'y survivre en assurant depuis des millénaires une grande part, voire la totalité, des besoins de notre peuple et de nos chiens. Rien d'étonnant, de ce fait, que les Inuit se montrent unanimement opposés à cette interdiction. Aussi bien au niveau de nos responsables, de notre gouvernement, des organisations de trappeurs et de chasseurs qu'à titre individuel, tous ont marqué leur désaccord. L'opposition du Nunavut renvoie aux terribles effets que l'interdiction décidée en 1983 - chasse au bébés du phoque veau marin pratiquée sur la côte Est du Canada hors des territoires inuit - a exercés sur les Inuit en faisant valoir que bien

LA CHASSE A L'AFFÛT

Derrière un paravent blanc comme neige, le chasseur s'approche en rampant vers sa proie, jusqu'à ce qu'elle soit à portée de tir.

Comment éduquer les Européens à la culture de la chasse au phoque ?

Pour commencer, pourquoi ne pas adresser un exemplaire de cet article à chacun des membres du Parlement européen ? Il serait bon qu'ils puissent lire un texte exposant le point de vue des Inuit, peuple pour lequel ils affirment éprouver une certaine sympathie. Ensuite, l'organisation Inuit Tapiriit Kanatami, Nunavut Tunngavik Inc. - Organisme qui veille au respect de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit -, Makivik - Organisme représentatif des Inuit du Québec, chargé de la gestion de leurs terres et des fonds qui leur sont alloués - et/ou le gouvernement du Nunavut (conjointement, et éventuellement avec l'aide du gouvernement fédéral) pourraient offrir à chacun de ces députés deux ouvrages, ce qui ne ruinerait ni ces gouvernements ni ces ONG et serait probablement bien perçu par les intéressés, que l'on présume dotés d'intelligence. Le premier est « Animal Rights, Human Rights » de George Wenzel ; le second, « Sacred Hunt » de

David Pelly. Ces deux livres exposent de manière attrayante, pour ne pas dire captivante, et avec plus d'efficacité que tout lobby ou toute publication officielle, le rapport très particulier qui existe entre les Inuit et le phoque, l'importance économique de la chasse au phoque et les effets négatifs de l'interdiction décidée par l'UE. Après quoi ces mêmes organismes pourraient envisager de financer le tournage d'un documentaire télévisé consacré au rôle du phoque dans la vie des Inuit, film en anglais, français et allemand qui serait destiné à être diffusé en Europe. Toutes ces actions auraient pour but d'éduquer le public en partant de l'idée qu'à ce jour, les peuples d'Europe ont été informés à mauvais escient par les militants de la cause des droits des animaux. Le temps est venu de remettre les pendules à l'heure avec intelligence et de manière à porter sur les hommes politiques comme sur l'opinion publique. A.J.



que nous n'ayons pas à l'époque été pris pour cible, cette législation a eu pour notre peuple des conséquences socio-économiques désastreuses. Les preuves à l'appui ne manquent pas et l'on devrait peut-être les faire connaître plus efficacement aux parlementaires européens. L'Assemblée législative du Nunavut a adopté plusieurs motions exprimant son opposition à cette interdiction. Elle a également publié des communiqués de presse où il est expliqué que la dérogation prévue est sans effet réel et que

l'on est en présence d'un mode de chasse durable. Une étude menée pour le compte du gouvernement du Nunavut estime que la promotion de la chasse au phoque est de nos jours l'une des options les plus économiques et les plus saines pour notre territoire. Reconnaissant que la chasse au phoque présente tous les avantages qu'offrent les produits du terroir, le gouvernement du Nunavut s'est engagé à acquérir les peaux de phoques recueillies par les chasseurs même après l'interdiction

d'importer des produits dérivés du phoque, décision qui a eu pour effet qu'au cours de la vente aux enchères de fourrures qui a eu lieu l'an dernier, il n'a pas été acheté une seule peau de phoque provenant du Nunavut. Même si l'on doit payer 500 000 dollars canadiens aux chasseurs, la valeur de remplacement des produits du terroir recueillis au Nunavut est

la dérogation, il doit non seulement « contribuer à la subsistance des Inuit » mais également avoir fait l'objet d'une « chasse traditionnelle » de la part d'un membre indigène des foyers nationaux inuit. Il s'agit là d'une disposition de caractère parfaitement colonial qui renvoie implicitement à l'image de chasseurs inuit perdus en pleine nature et dénués de tout équipement moderne, vêtements achetés en magasin, véhicules à neige ou fusils. Le règlement définit les Inuit comme « les membres indigènes des régions dans lesquelles ils possèdent des droits aborigènes ». Cette formulation omet de reconnaître qu'en vertu de l'Accord de 1993 relatif aux revendications territoriales du Nunavut, ce sont les Inuit du Nunavut, et non le Parlement européen, qui ont le droit de définir qui est Inuit. Certes, le règlement reconnaît qu'en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, « la chasse fait partie intégrante de la culture et de l'identité » de ces peuples. Cependant, il omet de mentionner que la Déclaration des Nations Unies affirme également : « Les peuples autochtones ont droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel ». En cherchant à limiter le développement éco-

SCÈNE DE VIE ORDINAIRE
Un bon chasseur est aussi un bon boucher qui sait dépecer et préparer l'animal sans rien gaspiller.

De la subsistance à la survie économique

estimée à plus de 30 millions de dollars par an : l'investissement est donc justifié. Encore cette estimation ne prend-elle pas en compte les effets bénéfiques de ces produits sur la santé, l'importance sociale et culturelle de la chasse ni le fait qu'elle permet de prendre part de manière productive à la vie économique et sociale de la communauté. La prétendue dérogation à la règle en faveur des Inuit pose plusieurs problèmes particuliers. L'un de ces problèmes, bien réel, est qu'il n'existe pas de définition de ce qui constitue des activités de chasse à des fins de subsistance. Si l'épouse d'un chasseur traite une peau, la transforme en mouffes et vend ces mouffes, s'agit-il d'activités de subsistance ? Un autre problème tient au fait que pour qu'un produit dérivé du phoque puisse bénéficier de

Les Inuits contre le Parlement européen

En janvier 2010, l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), organisation représentative des Inuits du Canada, conjointement avec le Conseil circumpolaire inuit (ICC) du Groenland, plusieurs organisations de chasseurs et de trappeurs, des plaignants inuits et d'autres personnes, a engagé devant la Cour de justice européenne une procédure en annulation du règlement interdisant les importations de phoques qui doit entrer en vigueur prochainement. Le principal argument juridique mis en avant est que l'UE n'a compétence que sur le fonctionnement du marché européen. Or ce règlement n'a pas pour but d'améliorer ce marché et de faciliter les échanges commerciaux mais, au contraire, d'interdire le commerce des produits dérivés du phoque. Le véritable objectif poursuivi est le bien-être des animaux, sujet qui ne relève pas de la compétence de l'UE. Mary Simon, présidente

de l'ITK, commente cette décision en ces termes : « On constate avec amertume que l'Union européenne, qui paraît s'accommoder parfaitement du développement massif de l'agro-alimentaire de même que de modes hautement industrialisés d'élevage et d'abattage du bétail, cherche à prêcher aux Inuits une morale éthérée et sélective. Nous sommes en présence, dans le meilleur des cas, d'un préjugé culturel, encore que l'on puisse qualifier cela en des termes bien plus crus ». La Cour ne statuera pas avant le mois d'août, terme fixé pour l'entrée en vigueur du règlement. La procédure va prendre des mois et ses chances de succès sont, dans la meilleure des hypothèses, incertaines. Ce qui importe sans doute davantage, c'est d'attirer l'attention sur ce problème car, aussi bien, il s'agit d'une lutte d'opinion et d'une question d'éducation du public. A. J.



CHASSEUR REPUTE DU NUNAVUT

Pauloossie Kineloossie a initié le Cercle Polaire à la pratique de la chasse au phoque à l'occasion d'une expédition d'une semaine sur la banquise au nord de Qiqitarjuak.

nomique des Inuit à la chasse de subsistance, le règlement ne reconnaît pas le fait que les Inuits ne sont pas figés dans un stade d'évolution donné mais se doivent de tirer avantage des possibilités de développement économique dont ils disposent tout comme n'importe quel autre habitant du Canada ou de l'Europe. Lors de la vente aux enchères de 2009, l'attente de l'interdiction par l'UE a déjà réduit les ventes à néant. Les conséquences à long terme de cette décision seront désastreuses. Les revenus que les chasseurs tirent de la vente de peaux de phoques leur permettent de retourner sur les terrains de chasse pour nourrir leurs familles; ils permettent aussi à ces dernières d'acheter des produits dans les magasins. Par quoi seront-ils remplacés?

En mai 2009, juste après le vote du Parlement européen, Mme Michaëlle Jean, gouverneur général du Canada, a effectué durant une semaine une visite au Nunavut. Sa première étape a été Rankin Inlet où elle s'est vu offrir à manger un morceau de cœur de phoque. Il s'agissait pour elle d'un acte de respect pour les Inuit et leur culture, et pour les Inuit d'une marque de respect tant pour leur culture qu'à l'égard des phoques. Pour le lobby des opposants à la chasse au phoque, c'était un acte à la fois bizarre et répugnant.

Cette coutume est pratiquée par les Inuit depuis des millénaires. Ils mettent un point d'honneur à servir à leur hôte le meilleur de ce que leur

offre la nature; cela s'inscrit dans notre vieille tradition du partage. Or, en Europe, certains médias et certains responsables politiques ont qualifié le geste de Mme Jean de « sanguinaire ». Ces personnes doivent aux Inuit des excuses. Au lieu de s'excuser, elles vont faire entrer en vigueur le 20 août 2010 le règlement interdisant d'importer dans l'Union européenne les produits dérivés du phoque. Résultant d'un mode de pensée qui apparaît avec évidence dans les réactions que nous avons évoquées ci-dessus, la mise en œuvre de cette décision intervient en l'absence de toute consultation avec les Inuit. Nous n'avons pas oublié les effets désastreux de l'interdiction d'importation des « blancs » de phoque veau marin décidée en 1983, alors même qu'il avait été précisé (ce qui, au moins, était logique) que cette mesure ne s'appliquerait pas à la chasse pratiquée par les Inuit. Alors que le coût de la vie dans les régions arctiques est plusieurs fois supérieur à celui du Sud du pays, il importe que les Inuit soient en mesure de vendre leurs peaux de phoques à un prix raisonnable et que nos artisans et stylistes aient, en toute égalité, la possibilité d'assurer à leurs créations un marché mondial viable. Même avec la dérogation prévue pour les Inuit, l'interdiction des produits dérivés du phoque aura pour effet de faire tomber le prix des peaux à un niveau si bas que les chasseurs n'auront plus aucun intérêt à les vendre.

Quoi que puissent faire les Européens, la chasse

au phoque reste une part intégrante de notre culture, de notre identité et de notre économie. De même que le phoque est pour nous une source essentielle de subsistance depuis des millénaires, son abattage demeure un droit important et nécessaire, crucial pour nous assurer une existence saine et durable et pour permettre à notre économie d'être viable, tant aujourd'hui que pour les générations à venir. Nous sommes un peuple de chasseurs de

phoques et de mangeurs de phoque, et nous le resterons ■

Traduit de l'article original : "The European Parliament Shuts Down Seal-Products Imports - Again". Arctic Journal May/June 2010.

Pour en savoir plus

■ « Animal rights, human rights: ecology, economy, and ideology in the Canadian Arctic », par George W. Wenzel (1991). University of Toronto Press, 206 pages.

■ « Sacred Hunt. A Portrait of the relationship between Seals and Inuit », par David F. Pelly (2001). Grestone Books, Toronto, 144 pages.

L'OMC, défenseur de l'éthique animale

La pomme de discorde entre le Canada et l'UE relative à l'interdiction de la commercialisation des produits dérivés de la chasse aux phoques n'en finit pas de connaître des rebondissements. Rappelons que cette réglementation entrée en vigueur le 20 août 2010, ne s'applique pas aux produits dérivés du phoque qui proviennent de la chasse de subsistance pratiquée par les Inuits et les communautés autochtones. En février 2012, le Canada et la Norvège avaient saisi l'Organisation mondiale du commerce pour contester cette réglementation qu'ils jugeaient contraire aux principes du libre-échange. L'argument de la « discrimination commerciale » promettait de porter et pourtant, le groupe spécial de l'OMC chargé de rendre la décision dans cette affaire annonça le 25 novembre 2013 que les restrictions imposées par l'UE sur les produits dérivés de la chasse aux phoques étaient justifiées d'un point de vue moral car « ils répondent aux préoccupations éthiques du public

à l'égard du bien-être des phoques ». Dans le même temps, la principale organisation inuite du Canada, la Inuit Tapiriit Kanatami, avait déposé un recours auprès de la Cour européenne de justice qui a été rejeté en novembre 2013. Cet arrêt de la cour clos une longue bataille judiciaire entamée depuis plusieurs années par les chasseurs de phoques du Canada, du Groenland et de Norvège auprès des tribunaux de l'UE. L'embargo européen a eu des effets sensibles sur la chasse commerciale aux phoques : 40 000 individus tués en 2011 contre 354 000 en 2006, et un prix de la fourrure de phoque qui a chuté de 90 euros à 9 euros. La réglementation de l'UE a cassé la marché international, se plaint l'avocate Inuite Aaju Peter qui estime que la décision de l'OMC est « immorale et inhumaine ». Terry Audla, président de l'Inuit Tapiriit Kanatami, qualifie l'approche européenne d'« orwellienne ».

Laurent Mayet

« Nous sommes un peuple de mangeurs de phoque ! »



www.lecerclepolaire.com

Tiré à part extrait du numéro 3 de la revue Pôles Nord & Sud publiée par Le Cercle Polaire